



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

SYNTHESE

Cette réunion du bureau de la CLE a permis de :

- Valider le projet de **guide « urbanisme » du SAGE**
- Présenter des **éléments du diagnostic « qualité des cours d'eau »** sur le territoire du SAGE et valider les modalités de travail pour **l'élaboration d'une « stratégie qualité »** du SAGE
- Donner un **avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la centrale hydroélectrique d'Arthaz**

Compte-rendu de la réunion (visio-conférence)

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Vendredi 12 janvier 2024

Pièces jointes :

- Diaporama de présentation

Bureau de la CLE

PRÉSENTS :

Bureau CLE du SAGE :

Martial SADDIER – Département de la Haute-Savoie - Président de la CLE du SAGE de l'Arve

Bruno FOREL – CC des Quatre Rivières

Robert BURGNIARD – Annemasse Agglo

Alain ROGER – CC Pays du Mont-Blanc

Jean-Pierre MERMIN – CC Faucigny Glières

André PERRILLAT-AMEDE – SM3A

Yann MAGNANI – FDPPMA74

Stéphane MANIGLIER - Fédération des chasseurs 74

Roxane DAFFNIET- SNDEC

Lucas MARCHAND - Domaines Skiables de France

Thierry DECURNINGE – France Nature Environnement 74

Gillette GUIDET, Sandrine PIERLOT et Pierre GRANGER – EDF

Arnaud DECARROUX - Fédération des Entrepreneurs et Artisans du BTP 74

Damien ASSADET – Direction Départementale des Territoires

Géraldine SENACQ – Agence de l'eau RMC

Marion LANGON – Office Français de la Biodiversité OFB

En présence de :

Caroline GENOUX - CC du Genevois

Bruno MARTIN - FDPPMA74

Marie BAR – SM3A Animatrice de la CLE du SAGE de l'Arve

Liana REUILLY – SM3A

Claire BRIVET – SM3A

EXCUSÉS :

Sylviane NOEL – Région Auvergne Rhône Alpes

Daniel BUFFLIER – CC du Pays Rochois

Union des Forestiers privés 74

RTM

République et Canton de Genève

ABSENTS :

Antoine VALENTIN – CC des Quatre Rivières

Pierre-Jean CRASTES – CC du Genevois

Stéphane BOUVET – CC des Montagnes du Giffre

Patrick VIALE – CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

UNICEM AURA

Préfecture de Haute-Savoie

DREAL

DIFFUSION : Membres de la CLE et participants
Equipe technique du SAGE de l'Arve

M. Martial SADDIER, Président de la CLE, accueille les participants au sein de la visio-conférence, qui débute à 15h30.

Le présent compte rendu retranscrit uniquement les échanges entre les membres du Bureau. Les présentations faites en séance sont jointes au compte-rendu.

PROPOS INTRODUCTIFS

M. SADDIER propose d'avoir une pensée pour M. Luc PATOIS, malheureusement décédé dans la nuit du 24 au 25 novembre dernier. M. PATOIS était un membre actif de la CLE du SAGE. Il avait d'ailleurs lors du dernier Bureau, le 24 novembre, accepté de travailler sur la définition des zones de sauvegarde au niveau de l'aquifère stratégique du massif du Salève. M. SADDIER remercie L. PATOIS pour toutes ses actions en faveur de l'eau sur le territoire du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe.

1 PROJET DE GUIDE « URBANISME ET SAGE »

M. SADDIER rappelle le contexte. Ce guide a vocation à aider les collectivités à intégrer les enjeux et les objectifs du SAGE de l'Arve dans les documents d'urbanisme (PLU et SCOT).

M. SADDIER propose aux membres du Bureau de la CLE de s'exprimer sur le projet de guide qui leur a été envoyé le 14 décembre dernier. Il précise que ce document restera indicatif et n'aura pas de caractère obligatoire. Il s'agit d'aider les élus dans leurs démarches en matière d'urbanisme, pas de se substituer aux lois de la République. M. BAR indique qu'elle n'a pas reçu de retour sur le document projet préalablement à la réunion de ce jour.

R. BURGNIARD, A. ROGER et JP. MERMIN estiment ce document intéressant et utile pour appuyer les collectivités dans leurs démarches de modification et de révision de PLU.

D. ASSADET indique que la DDT vient de transmettre un certain nombre de remarques sur le document projet, dont les deux principales sont les suivantes :

- Il serait intéressant de rappeler, dans la partie introductive, l'existence du SDAGE et l'articulation entre SAGE et SDAGE, notamment via un schéma synthétique.
- Pour les eaux usées, le guide tend à imposer le raccordement au réseau d'assainissement collectif. Ce n'est pas forcément faisable techniquement sur tous les territoires, parfois l'Assainissement Non Collectif peut être plus pertinent. Ce positionnement mériterait d'être modéré.

M. SADDIER approuve ces propositions. Pour les remarques plus techniques, il invite la DDT à se rapprocher de M. BAR, dans la mesure où les modifications ne remettent pas en cause l'équilibre général du document.

■ Avis des membres du Bureau

➔ **Le Bureau de la CLE approuve le projet de guide, sous réserve de la prise en compte des modifications listées ci-avant.**

Le document sera présenté en CLE le 8 février prochain.

2 LANCEMENT DU TRAVAIL SUR LA « STRATEGIE QUALITE » DU SAGE

■ Présentation

M. BAR et L. REUILLY exposent les principaux éléments de diagnostic de la qualité des eaux des cours d'eau sur le territoire du SAGE ainsi que les enjeux identifiés.

Elles proposent des modalités de travail en 2024 pour compléter et finaliser une stratégie « qualité » du SAGE.

■ Discussion

Sur la présentation des éléments de diagnostic

M. SADDIER attire l'attention des membres du Bureau sur la complexité de l'établissement de l'état écologique des cours d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : il ne faut pas forcément une majorité d'analyses mauvaises pour déclasser la masse d'eau, seuls un ou deux paramètres peuvent suffire. En termes de communication, cette méthodologie se révèle assez compliquée à expliquer au grand public.

R. BURGNIARD s'inquiète de la problématique des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), qui sont d'actualité sur le secteur de Rumilly mais également d'Annecy. A-t-on des données sur le territoire du SAGE ? Ne faudrait-il pas travailler sur ce sujet ?

M. SADDIER indique qu'une nouvelle réglementation nationale va sortir dans les semaines à venir sur ce sujet. Effectivement, cette problématique doit être intégrée aux réflexions menées sur le territoire de l'Arve. Ces molécules seront à son avis retrouvées un peu partout sur le territoire du SAGE, possiblement sur Annemasse Agglo du fait de la présence de l'aérodrome (les PFAS sont présents dans les mousses à incendie utilisées en cas d'accident mais également d'exercice incendie au niveau des aérodromes).

T. DECURNINGE s'interroge sur la pollution d'origine pharmaceutique constatée aux Houches dans l'Arve. M. SADDIER explique ces résultats par la forte présence touristique (100 000 lits touristiques) en hiver, donc au moment des basses eaux de l'Arve (faible dilution de la pollution générée par les rejets d'eaux usées).

T. DECURNINGE demande comment s'explique la présence de perchlorates dans la nappe du Genevois.

M. SADDIER fait un rapide point historique. Pendant la première guerre mondiale, une usine située à Chedde produisait des perchlorates (appelés « Cheddite » à l'époque) indispensable à la production d'explosifs. En 1919, le Ministère des Armées a demandé (ordre écrit) aux industriels de jeter dans l'Arve tous les stocks de perchlorates, désormais inutiles. Il existe également des stocks enfouis au droit des anciennes usines, avec des taux de perchlorates extrêmement élevés dans le sous-sol. Ce qui ne s'explique pas encore clairement, c'est la manière dont la nappe du Genevois a été contaminée, alors que les taux de perchlorates dans l'Arve sont minimes. Des circulations souterraines sont suspectées. Une étude réalisée par le BRGM et co-financée par les collectivités de la vallée et l'agence de l'eau est d'ailleurs en cours sur ce sujet.

Des perchlorates sont également retrouvés au niveau de la carrière du Salève.

B. FOREL rappelle qu'un contentieux est en cours avec la Suisse sur ce sujet.

M. SADDIER indique que, si la France semble être à l'origine de la pollution de la nappe du Genevois par les perchlorates, la présence de NNDMS dans ce même aquifère a une origine suisse (résidu de pesticide utilisé dans les vignes).

Sur l'organisation d'ateliers de travail

M. SADDIER souhaite que ces ateliers de travail soient animés par le SM3A et par la CLE du SAGE. Mais ils ne doivent pas être réalisés sous leur seule responsabilité.

L'agence de l'eau pourra présenter des expériences innovantes et donner des éléments sur les possibilités de financement, notamment sur les volets désimperméabilisation, infiltration, gestion du ruissellement urbain.

Les services de l'Etat seront sollicités sur le volet réglementaire (mise en conformité, rejets industriels...). Le dispositif Arve pure arrivant à sa fin, il conviendra aussi de donner des perspectives d'aide dans les années à venir.

Sur le volet agricole, il faudra associer la Chambre d'agriculture et l'Etat. Des financements existent sur ces sujets, notamment via le Département. Sur les têtes de bassin versant, étant donné la diminution des débits estivaux, des problèmes de qualité risquent d'apparaître du fait des pratiques actuelles (rejets d'ateliers de transformation en alpage notamment).

B. FOREL partage ce point de vue : il faut élargir le champ pour donner un maximum d'attractivité aux participants. Il s'inquiète de l'évolution des pratiques agricoles en alpage, avec le recours plus fréquent à l'épandage par exemple.

D. ASSADET s'engage pour la participation de la DDT, il sollicitera la DREAL sur le volet « rejets industriels ».

G. SENACQ confirme la contribution de l'agence, pour la préparation et l'animation des ateliers. Elle pourra faire partager des expériences intéressantes et donner des pistes d'aide dans le cadre de son 12^{ème} programme.

Pour M. SADDIER, ces temps de travail doivent certes rappeler les contraintes, mais aussi être placés sous le signe de la sensibilisation et de la pédagogie. Ils doivent présenter des exemples qui insufflent aux maîtres d'ouvrage potentiels l'envie et la motivation de se lancer dans des projets. Les principaux partenaires financiers (Département, Agence, Etat) doivent être présents.

M. SADDIER envisage des invitations élargies : tous les élus du bassin versant de l'Arve, tous les techniciens des collectivités, les responsables des coopératives agricoles, des syndicats agricoles, les industriels, ... Il faudrait envisager 600 à 700 invitations, avec un objectif de présence de 200 à 300 personnes.

■ Avis du bureau de la CLE

Le principe de ces ateliers est acté. Le lieu reste à définir.

L'équipe technique du SAGE a pour mission de proposer à M. SADDIER et à B. FOREL une feuille de route conforme à ces éléments de cadrage.

3 AVIS DE LA CLE SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE D'ARTHAZ - pétitionnaire : EDF

■ Présentation

La présentation du dossier est assurée par M. BAR.

Les éléments complets de l'avis (dossier et projet d'avis) ont été communiqués à l'amont aux membres du Bureau de la CLE.

A la demande de M. BAR, D. ASSADET confirme que l'avis définitif de la CLE pourra être rendu la semaine prochaine afin de pouvoir prendre en compte les remarques faites en Bureau de CLE.

■ Discussion

Y. MAGNANI fait deux remarques pour la Fédération de Pêche :

1-Il indique tout d'abord que M. Bruno MARTIN, technicien à la Fédération de Pêche de Haute-Savoie, a rencontré sur site EDF pour évoquer les difficultés d'entretien de la passe à poissons, principalement du fait de l'obstruction régulière de l'entrée hydraulique par des embâcles. La motorisation de la vanne va certes améliorer la situation mais une surveillance en continu est indispensable, notamment pendant les périodes critiques pour la reproduction. Le calendrier d'intervention pour son entretien devra être resserré sur ces créneaux.

→ Les membres du Bureau de la CLE souscrivent à cette remarque, il est proposé un suivi par caméra de l'entrée de la passe (autosurveillance).

2-Il explique que la période de sensibilité pour les travaux sur le secteur d'Arthaz doit cibler comme espèce l'ombre commun plutôt que la truite Fario. La période sensible à considérer pour le relargage de matières en suspension et les travaux dans le cours d'eau s'étend du mois d'avril au mois de juin.

→ Les membres du Bureau souscrivent à cette remarque.

B. MARTIN précise également qu'un suivi de la passe à poissons a été fait en 2014 et 2015 : elle a une très bonne fonctionnalité (si l'entrée hydraulique n'est pas obstruée) et permet la remontée des espèces suivantes : truite Fario, chevaine, barbeau et ombre commun.

M. LANGON indique tout d'abord que le projet constitue globalement une amélioration par rapport à la situation actuelle. Elle fait trois observations pour l'OFB :

1-Au vu des éléments contenus dans le dossier, elle demande qu'un inventaire complémentaire des plantes exotiques envahissantes soit réalisé sur l'emprise du chantier avant démarrage des travaux (envisagé comme une simple possibilité dans le dossier).

→ Les membres du Bureau souscrivent à cette remarque.

2-En matière de continuité écologique, certaines précisions dimensionnelles manquent au dossier (notamment vitesse au plan de grille et profondeur de la fosse de réception pour la dévalaison). Elle demande que les modifications apportées aux dispositifs de franchissement piscicole (montaison, dévalaison) fassent l'objet d'une validation par les services de l'Etat et l'OFB.

→ Les membres du Bureau souscrivent à cette remarque.

3-Une durée de renouvellement de 50 ans de l'autorisation d'exploiter paraît trop longue au regard de la connaissance des effets du changement climatique. Sur les secteurs de montagne, une grande variabilité est en effet constatée dans les modèles fournis par le GIEC. L'OFB demande que l'autorisation soit renouvelée pour une durée ne dépassant pas 30 ans.

→ M. SADDIER estime que la CLE n'a pas la compétence pour prendre position sur la durée de l'autorisation. Cette durée est déterminée par un équilibre à trouver entre les enjeux environnementaux, les montants d'investissement et la durée d'amortissement. Ce point sera tranché par les services de l'Etat.

A. ROGER indique que, l'ouvrage fonctionnant au fil de l'eau avec un tronçon court-circuité extrêmement court, l'impact sur l'hydrologie n'est pas évident.

M. LANGON concède que, sur cet ouvrage, l'impact est limité. Cependant c'est un point de vigilance général à avoir sur les ouvrages hydroélectriques.

T. DECURNINGE note que, dans le dossier en page 73, des rejets non identifiés ont été relevés en rive gauche de l'Arve. Il demande que les services de l'Etat se mobilisent pour réaliser un contrôle et en identifier l'origine. D. ASSADET indique que cette demande sera transmise à l'OFB.

B. FOREL demande si la fédération des sports d'eau vive a bien été consultée et associée au projet, notamment pour évaluer la franchissabilité de l'ouvrage.

G. GUIDET confirme qu'EDF est en lien depuis plusieurs mois avec la fédération française de canoë kayak ainsi que le service jeunesse et sport au sujet du barrage d'Arthaz. Cet ouvrage est extrêmement dangereux pour la navigation et son franchissement ou son contournement à pied ne peuvent être envisagés. Un accident mortel a eu lieu en mars 2022. Une nouvelle réglementation a été actée en 2023, avec une interdiction de navigation sur environ 500 m à l'amont de l'ouvrage. Une signalétique adaptée et un débarcadère vont être mis en place au niveau du pont d'Arthaz. Une seconde sortie de débarquement ultime va être aménagée un peu plus loin.

B. FOREL a été approché par les clubs de canoë kayak pour financer le débarcadère d'Arthaz. Il les renverra vers le pétitionnaire.

R. BURGNIARD insiste sur l'importance de la signalisation, qui est essentielle pour des personnes qui n'ont pas une bonne connaissance du territoire.

M. SADDIER conclut en indiquant que ce projet va dans le sens de la doctrine portée par les associations environnementales, à savoir qu'il est préférable de moderniser les aménagements hydroélectriques existants plutôt que d'en créer de nouveaux.

■ Avis et vote

Vote

Le projet d'avis est le suivant :

La CLE donne un avis favorable au projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la centrale hydroélectrique d'Arthaz ainsi qu'aux travaux projetés dans ce cadre.

La CLE émet les recommandations suivantes :

- *Un inventaire complémentaire des espèces exotiques envahissantes sera réalisé par EDF avant le démarrage du chantier.*
- *La passe à poissons devra être équipée d'un dispositif d'autosurveillance par caméra vidéo qui permettra d'intervenir rapidement en cas d'embâcle présent au niveau de l'entrée hydraulique, notamment pendant la période de reproduction.*
- *EDF intégrera dans les modalités de chantier la période de sensibilité pour l'ombre commun (avril à juin).*
- *EDF fera valider par les services de l'Etat et l'OFB les modifications apportées aux dispositifs de franchissement piscicole (montaison et dévalaison), en fournissant leur dimensionnement précis.*

Les résultats du vote sont les suivants :

14 POUR ;

0 CONTRE ;

2 ABSTENTIONS (DDT service instructeurs du dossier et EDF pétitionnaire)

Le projet d'avis est validé.

4 QUESTIONS DIVERSES

■ Etat du débarcadère du rafting suite à la crue de l'Arve à Sallanches

M. SADDIER a été saisi par les pétitionnaires sur l'état du débarcadère du rafting à Sallanches suite aux crues de novembre et décembre. L'Arve a divagué en passant au niveau du débarcadère et ce dernier est recouvert de limon, ce qui compromet le démarrage de la saison de rafting.

M. SADDIER informe B. FOREL de cette demande.

■ Reprise des études quantitatives sur les territoires prioritaires du SAGE de l'Arve

M. SADDIER indique que le Département, qui normalement ne finance plus de fonctionnement, fera une exception pour cette étude et accompagnera le SM3A à hauteur de 10%.

■ Avis du Bureau de la CLE sur le torrent de Blaitière à Chamonix Mont-Blanc

Les remarques du Bureau de la CLE sont attendues pour le 30 janvier.

■ Avis du Bureau de la CLE sur le projet de confortement des digues de Magland

B. FOREL explique que les observations faites lors de la dernière crue confirment les modélisations hydrauliques. Les digues que le SM3A a en projet permettront d'éviter les difficultés rencontrées en novembre et décembre dernier à Magland. Ce projet est en gestation depuis de nombreuses années et le SM3A souhaite rentrer dans l'opérationnel le plus rapidement possible.

M. SADDIER s'inquiète, du fait des événements récents dans la vallée de l'Arve et dans le Nord-Pas-de-Calais, du retour à des projets d'endiguement. Cela peut se justifier sur certains secteurs, qui concentrent des enjeux importants. Cependant, on peut s'interroger sur des secteurs comme Reignier, où seules quelques maisons sont concernées. A Reignier, la création d'une digue peut avoir un impact sur le pont neuf (ce dernier était déjà en charge lors de la dernière crue).

On peut citer également le cas d'Etrembières, où le lotissement inondé régulièrement n'aurait pas dû être autorisé.

Il faut « tenir bon » et donner des avis négatifs sur des projets qui risqueraient d'aggraver encore la situation sur Annemasse.

T. DECURNINGE demande si des possibilités d'élargissement du lit de l'Arve sont étudiées. M. SADDIER explique que tout l'espace Borne Pont de Bellecombe (aval de Bonneville jusqu'à Scientrier) constitue un espace d'expansion des crues essentiel, qui a parfaitement fonctionné en novembre dernier.

B. FOREL ajoute que le SM3A travaille sans cesse sur des projets d'élargissement du lit. Ce ne sont pas des projets faciles pour les élus, car cela signifie souvent la perte de terrains constructibles. L'idée est de dissiper l'énergie et d'abaisser la lame d'eau à l'amont pour avoir une crue la moins impactante possible. Il est essentiel de ne pas corseter les rivières, ce qui implique d'assumer des choix de raison et de long terme.

M. SADDIER conclut en indiquant que certaines actions du PAPI, compte tenu des crues vécues depuis son adoption, peuvent aujourd'hui être remises en cause.

Martial SADDIER remercie les participants et lève la séance à 17h15.

Compte-rendu établi le 19 janvier 2024.

**Le Président de la CLE
Martial SADDIER**



SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 – sage@sm3a.com